

Si vous souhaitez libérer vos proches de tout ou partie des dépenses liées à un décès et garantir ainsi votre tranquillité, n'hésitez pas à faire confiance à HENNER Département La Garantie Obsèques.

L'OFFRE LA GARANTIE OBSEQUES* EST RESERVEE AUX AGENTS EN ACTIVITE AGES DE MOINS DE 65 ANS

➔ Une garantie financière :

● Une garantie modulable (1)

100 % du PMSS en cas de décès par maladie
150 % du PMSS en cas de décès par accident
200 % du PMSS en cas de décès par accident de la circulation

Au 1^{er} janvier 2015, Plafond Mensuel Sécurité Sociale (PMSS) = 3 170 €

- Sans examen médical, ni déclaration d'état de santé
- Immédiate dès l'affiliation (2)

➔ Une assistance aux familles :

☎ 01.53.21.24.27

● Assistance rapatriement :



Organisation et prise en charge du rapatriement du corps du lieu de décès au domicile habituel (3) ou au lieu d'inhumation en France Métropolitaine en cas de décès à l'étranger

● Assistance administrative et morale :

Une équipe d'assistance apporte aide et réconfort à la famille proche d'un participant décédé et renseigne sur les formalités et démarches administratives à accomplir, tant auprès des autorités publiques que des entreprises de Pompes Funèbres.

(1) la garantie est limitée aux frais d'obsèques réellement engagés à concurrence de 150 % du PMSS pour les enfants de moins de 12 ans

(2) en cas de décès par accident, 3 mois après en cas de décès par maladie

(3) si le décès a lieu à plus de 50 km du domicile habituel

● Assistance juridique :

Une équipe de juristes fournit, immédiatement ou après recherche documentaire, tout renseignement relatif à une succession.

➔ Des services personnalisés :

- Le tiers payant auprès de tous les opérateurs funéraires pour éviter l'avance de fonds : ☎ 01.40.82.43.40
- Le remboursement direct sous 48 heures suivant réception du dossier complet par courrier ou par fax : ☎ 01.53.25.20.70
- La protection du consommateur : intervention lorsque le montant du devis est supérieur aux normes des tarifs pratiqués.
- Les accords privilégiés auprès des différents réseaux de Pompes Funèbres (4) permettant d'obtenir abondements et remises sur certains articles.
- La possibilité d'opter pour des produits individuels à des conditions préférentielles dès le départ du groupement adhérent. (5) ☎ 01.40.82.43.67

➔ Un tarif attractif :

- 0.154 % du PMSS soit 4.88 €/mois pour une famille (vous, votre conjoint (6) et vos enfants (7)).

(4) OGF/PFG, Borniol, Roblot, Roc-Eclerc, Union Funéraire de France, VF Assistance, Espace Funéraire Ponsy, Point Funéplus, Le Choix Funéraire, FUNECAP, Pompes Funèbres Pascal LECLERC, AIX FUNERAIRE, Espace Funéraire Isabelle SITA, Pompes Funèbres LUTECE.

(5) sous réserve que l'affilié en fasse la demande dans les 6 mois suivant la cessation de sa garantie

(6) ou concubin (certificat de concubinage ou attestation sur l'honneur signée par les deux intéressés et par deux témoins) ou partenaire lié par un PACS

(7) à charge au sens du code général des Impôts

Partie à conserver dans le livret de famille



DEMANDE D'AFFILIATION (à découper et à retourner au COS)

N° de contrat : GOA 1594

Je soussigné(e)

Nom : Nom de jeune fille :

Prénoms :

Né(e) le : Tel (facultatif) :

Adresse :

➔ Demande mon affiliation à l'offre La Garantie Obsèques* souscrit par le COS DU PERSONNEL DE BERGERAC, à compter du 1^{er}20.....

➔ Opte pour la garantie modulable

➔ Accepte que les services comptables effectuent un prélèvement mensuel sur mon salaire de :

0.154 % du PMSS soit 4.88 €/mois en règlement de la cotisation familiale

➔ Déclare :

● Avoir pris connaissance auprès du COS DU PERSONNEL DE BERGERAC des conditions générales de ce contrat souscrit par HENNER auprès d'Allianz Vie et de Garantie Assistance.

● Etre en activité et âgé(e) de moins de 65 ans au moment de mon affiliation

● Etre avisé(e) que je peux demander communication et rectification de toute information me concernant et figurant sur tout fichier à l'usage du COS DU PERSONNEL DE BERGERAC, ou de HENNER, à leur adresse respective.

Date

Signature

DEMANDE D'AFFILIATION A RETOURNER AU :

COS DU PERSONNEL DE BERGERAC

19 rue Neuve D'Argenson

24100 BERGERAC

NOS AVANTAGES

- Un tiers payant sur toute la France auprès de toutes les entreprises de pompes funèbres
- Un capital versé rapidement
- Un tarif compétitif
- Une offre complète et adaptée
- Une couverture dès l'affiliation
- Un produit et des formalités d'affiliation simples
- Une garantie qui se cumule avec tous les régimes de prévoyance

LES PLUS

- Une habilitation par la préfecture de police pour l'organisation des obsèques
- Une totale indépendance vis à vis des opérateurs funéraires et des assureurs
- Une certification ISO 9001 version 2008, gage de qualité, de fiabilité et de performance

VOS CONTACTS

- Le COS DU PERSONNEL DE BERGERAC pour votre affiliation au 05 53 61 74 57
- Le service commercial de HENNER Département La Garantie Obsèques au 01 49 70 27 51

* L'offre LA GARANTIE OBSEQUES a été conçue en partenariat par l'Association La Garantie Obsèques et HENNER, société agréée pour la présentation d'opérations d'assurance, qui en assure également la distribution et la gestion. Le volet assurance décès et assistance résulte de contrats groupe souscrits par HENNER auprès d'Allianz Vie et de Garantie Assistance. Le volet services associés est organisé par l'Association La Garantie Obsèques.

HENNER , SAS de courtage et de gestion d'assurances - Capital de 8 212 500 € - RCS Paris B 323 377 739 - Siège social : 10 rue Henner 75459 Paris Cedex 09 - Immatriculation ORIAS n° 07.002.039 (consultable sur www.orias.fr) - Relevant du contrôle de l'ACPR (Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution) - Service réclamations : Département Qualité 10 rue Henner 75459 Paris Cedex 09 - Tél : 01 40 82 43 67 ou 01 40 82 43 40 - Fax : 01 45 96 04 57 - E-mail : garantie.obseques@henner.fr - Entreprise certifiée ISO 9001 par le Bureau Véritas Certification - Certificat n° 122190



**COS DU PERSONNEL DE
BERGERAC**

N° de contrat GOA 1594

en partenariat avec

HENNER

et

L'association La Garantie Obsèques

